

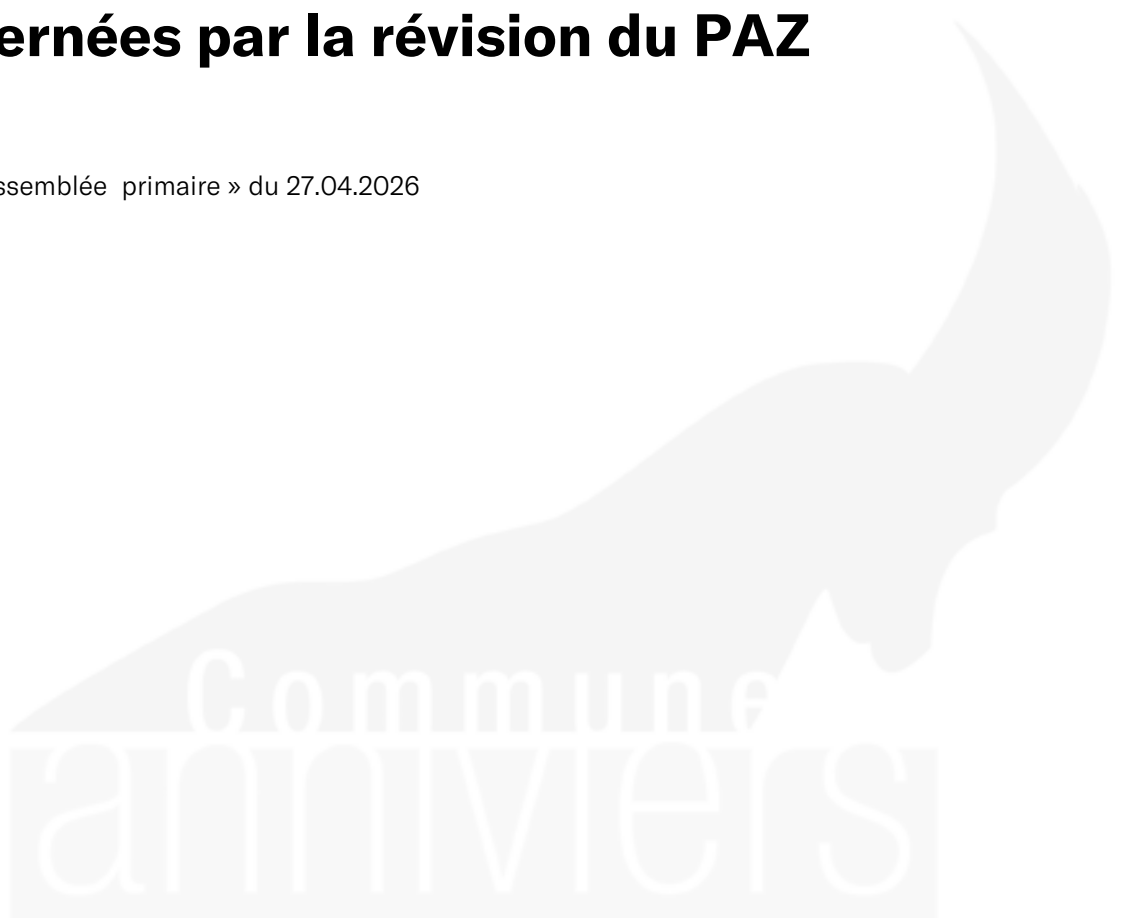
REVISION GLOBALE DU PAZ ET RCCZ

COMMUNE D'ANNIVIERS

Annexe 1 – R47OAT

Check-list des thématiques du PDc concernées par la révision du PAZ

Version « Assemblée primaire » du 27.04.2026



Annexe 1 – Check-list

Cette annexe rassemble les différentes thématiques du PDc qui pourraient concerner la mesure de planification. Un domaine « F » a été ajouté. Il s'agit de l'environnement, qui est traité de manière transversale dans le PDc.

Le but est de parcourir cette check-list tout en répondant à la question « La mesure de planification est-elle concernée ? » pour chaque thématique. Dans l'affirmative, ce domaine doit être traité dans le rapport 47 OAT et/ou dans le rapport environnemental nécessaire (voir chapitre III, point F).

Un renvoi à l'aide de travail (dernière colonne) comprenant un paragraphe explicatif et des références permet d'identifier les éléments minimaux attendus lors de la rédaction du rapport 47 OAT.

A. Agriculture, forêts, paysage et nature

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
A.1	Zones agricoles, vignes et infrastructures agricoles		15
A.3	La mesure de planification concerne-t-elle des zones agricoles et/ou des vignes ?	☒ oui ☐ non	
A.4	La mesure de planification prévoit-elle des constructions, installations ou aménagements qui affectent des infrastructures agricoles ?	☐ oui ☒ non	
	Des mesures d'améliorations structurelles (planifications agricoles, accès agricoles, irrigation, projet de développement régional, etc.) doivent-elles être coordonnées avec la mesure de planification ?	☐ oui ☒ non	
A.2	Surfaces d'assolement		15
	La mesure de planification concerne-t-elle des surfaces classées en SDA ?	☐ oui ☒ non	
A.5	Zones des mayens, de hameaux et de maintien de l'habitat rural		16
	La mesure de planification concerne-t-elle des zones de mayens et de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage ?	☐ oui ☒ non	
A.6	Forêts		16
A.7	La lisière ou l'aire forestière est-elle concernée par la mesure de planification ?	☒ oui ☐ non	

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
A.8	Paysage Une zone de protection du paysage est-elle concernée par la mesure de planification ? Peut-on maintenir des paysages de qualité et cohérents ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	17
A.9	Nature Un périmètre de protection de la nature ou des objets à valeurs naturelles (haies, lisières de forêts, les prairies, les zones humides, terrains secs, zones de protection de la faune, etc.) sont-ils concernés par la mesure de planification ?	☒ oui ☐ non	17
A.11	Réseaux écologiques et corridors à faune À travers la mesure de planification, un réseau écologique et/ou un corridor à faune et/ou un projet de qualité du paysage est-il concerné ?	☒ oui ☐ non	18
A.12	3^e correction du Rhône Dans le cas où la Commune est concernée par le projet de 3 ^e correction du Rhône, la mesure de planification en tient-elle compte ?	☐ oui ☒ non	18
A.13	Aménagement, renaturation et entretien des cours d'eau La mesure de planification prévoit-elle des constructions, installations ou aménagements dans l'espace réservé aux eaux ou dans l'espace Rhône (selon le PA-R3) ? L'accès aux bords des cours d'eau est-il garanti ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	18
A.14	Bisses La mesure de planification est-elle concernée par des bisses ?	☒ oui ☐ non	-
A.15	Rives du Lac Léman La mesure de planification prévoit-elle le changement d'affectation d'une zone ou des aménagements en bordure du Lac Léman ?	☐ oui ☒ non	19
A.16	Dangers naturels Existe-t-il des mentions de dangers naturels ?	☒ oui ☐ non	19

B. Tourisme et loisirs

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
B.1	Tourisme intégré La commune a-t-elle défini ses lignes directrices de la politique locale du tourisme ? La commune dispose-t-elle d'un plan directeur intercommunal traitant de la thématique du tourisme ?	☒ oui ☐ non ☐ oui ☒ non	20
B.2	Hébergement touristique La mesure de planification concerne-t-elle la création de zones d'activités touristiques ? S'agit-il d'une zone à aménager, soumise à la réalisation d'une planification spéciale ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	20
B.3	Camping La mesure de planification concerne-t-elle la création, ou la modification, d'une zone de camping ?	☒ oui ☐ non	20
B.4	Domaines skiables La mesure de planification concerne-t-elle un domaine skiable ? S'agit-il d'une extension ou d'une liaison ?	☒ oui ☐ non ☐ oui ☒ non	21
B.5	Terrains de golf La mesure de planification concerne-t-elle un terrain de golf ?	☐ oui ☒ non	21
B.6	Itinéraires de mobilité de loisirs La mesure de planification concerne-t-elle un itinéraire de mobilité de loisirs ?	☒ oui ☐ non	21

C. Urbanisation

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
C.1	Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat La commune a-t-elle élaboré ses options communales de développement ? La commune a-t-elle délimité son projet de périmètre d'urbanisation sur la base des valeurs théoriques du PDc ? La commune envisage-t-elle la création ou l'extension de nouvelles zones à bâtir dévolues à l'habitat ? Subsiste-t-il des réserves dans les zones existantes ? La commune a-t-elle pris des mesures pour mobiliser ses réserves ? Si oui, dans quel ordre ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	22
C.2	Qualité des zones à bâtir La mesure de planification permet-elle d'assurer une bonne qualité urbanistique et architecturale ?	☒ oui ☐ non	22
C.3	Sites construits, bâtiments dignes de protection, voies historiques et sites archéologiques La mesure de planification est-elle concernée par des sites construits, bâtiments dignes de protection, voies historiques et sites archéologiques ?	☒ oui ☐ non	22
C.4	Zones d'activités économiques La mesure de planification fait-elle partie d'un pôle de développement économique ? La mesure de planification envisage-t-elle de créer ou d'étendre une zone d'activités économiques ? Subsiste-t-il des réserves dans les zones existantes ? La commune a-t-elle pris des mesures pour mobiliser ces réserves ? Si oui, dans quel ordre ?	☐ oui ☒ non ☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	23
C.5	Agglomérations La mesure de planification concerne-t-elle une commune faisant partie d'une agglomération ?	☐ oui ☒ non	23
C.6	Accidents majeurs La mesure de planification est-elle en conflit avec les conditions relatives à l'OPAM ?	☐ oui ☒ non	23

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
C.7	Installations générant un trafic important (IGT) La mesure de planification envisage-t-elle de créer ou d'étendre une zone destinée à l'implantation d'une installation générant un trafic important (IGT) ?	☐ oui ☒ non	24
C.8	Installations d'intérêt public La mesure de planification envisage-t-elle de créer ou d'étendre une zone destinée à l'implantation d'une installation d'intérêt public ?	☒ oui ☐ non	24
C.9	Installations militaires La mesure de planification concerne-t-elle la planification d'une zone destinée à l'implantation d'une installation militaire ?	☐ oui ☒ non	24

D. Mobilité et infrastructure de transport

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
D.1	Transport publics La mesure de planification est-elle concernée par des transports publics ?	☒ oui ☐ non	25
D.2	Interfaces d'échanges modaux La mesure de planification est-elle concernée par une interface d'échange modal ?	☐ oui ☒ non	25
D.3	Réseaux ferroviaires La mesure de planification est-elle concernée par des réseaux ferroviaires ?	☐ oui ☒ non	25
D.4	Réseaux routiers La mesure de planification est-elle concernée par des réseaux routiers ? La commune a-t-elle assuré l'accessibilité au périmètre de la mesure de planification ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	25
D.5	Mobilité douce quotidienne (MDQ) La mesure de planification concerne-t-elle un itinéraire de mobilité douce quotidienne ?	☒ oui ☐ non	25
D.6	Infrastructures de transport public par câble La mesure de planification concerne-t-elle une infrastructure de transport public par câble ?	☐ oui ☒ non	26
D.7	Infrastructures de transport de marchandises La mesure de planification est-elle concernée par une infrastructure de transport de marchandises ?	☐ oui ☒ non	26
D.8	Infrastructures aéronautiques La commune envisage-t-elle de créer ou d'étendre une zone destinée à l'implantation d'une infrastructure aéronautique ?	☐ oui ☒ non	26

E. Approvisionnement et autres infrastructures

Thèmes du plan directeur cantonal		La mesure est-elle concernée ?	voir page
E.1	Gestion de l'eau La mesure de planification est-elle concernée par une gestion coordonnée et prévisionnelle de l'eau ? Les mesures du plan général d'évacuation des eaux sont-elles prises en compte ?	☒ oui ☐ non ☒ oui ☐ non	26
E.2	Approvisionnement et protection des eaux potables La mesure de planification est-elle concernée par une zone ou un périmètre de protection des eaux souterraines ?	☒ oui ☐ non	26
E.3 E.7	Approvisionnement, transport et distribution d'énergie La commune envisage-t-elle une planification énergétique territoriale ?	☒ oui ☐ non	27
E.4	Production d'énergie hydroélectrique La mesure de planification est-elle concernée par l'implantation d'un aménagement de forces hydrauliques de plus de 3 MW sur son territoire ?	☒ oui ☐ non	27
E.5	Installations solaires La mesure de planification est-elle concernée par l'implantation d'une grande installation solaire isolée sur son territoire ?	☒ oui ☐ non	28
E.6	Installations éoliennes La mesure de planification est-elle concernée par l'implantation d'un parc éolien sur son territoire ?	☐ oui ☒ non	28
E.8	Approvisionnement en matériaux pierreux et terreux La mesure de planification est-elle concernée par la création ou l'extension d'une zone destinée à une exploitation de matériaux pierreux et terreux ?	☒ oui ☐ non	28
E.9	Décharges La mesure de planification est-elle concernée par la création ou l'extension d'une zone destinée à l'implantation d'une décharge de type A ou B ?	☒ oui ☐ non	29

F. Environnement

Thèmes du plan directeur cantonal	La mesure est-elle concernée ?	voir page
Étude d'impact sur l'environnement (EIE) La mesure de planification est-elle soumise à l'EIE ? ☐ oui ☒ non Dans la négative, la planification a-t-elle néanmoins des impacts sur plusieurs domaines de l'environnement ? ☐ oui ☒ non		29
Protection de l'air La planification communale respecte-t-elle les mesures de protection de l'air ? ☒ oui ☐ non		30
Protection contre le bruit La commune a-t-elle attribué des degrés de sensibilité au bruit aux différentes zones d'affectation ? ☒ oui ☐ non La planification respecte-t-elle les valeurs légales ? ☒ oui ☐ non		30
Rayonnement non ionisant La mesure de planification concerne-t-elle le thème des rayonnements non ionisants ? ☒ oui ☐ non		31
Sites pollués (sites contaminés) La mesure de planification concerne-t-elle un site pollué ou contaminé ? ☒ oui ☐ non		32

